

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
<b>Référence :</b>	2024-60CA
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le mardi 10 décembre 2024 à 12:20:01
<b>Date de clôture :</b>	Le mardi 21 janvier 2025 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	2024-60CA TRAVAUX DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION DANS DIVERS SITES COMMUNAUTAIRES
<b>Descriptif :</b>	La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Lieu(x) d'exécution :

Hôtel de communauté - Epernay Agglo Champagne  
Groupe Scolaire – Val-des-Marais

Les prestations sont réparties en 7 lot(s) :

01 MENUISERIE – HÔTEL DE COMMUNAUTE

02 CLIMATISATION - HÔTEL DE COMMUNAUTE

03 ELECTRICITE - AUTOMATISME - CABLAGE CLIMATISATION - HÔTEL DE COMMUNAUTE

04 CHAUFFAGE - HÔTEL DE COMMUNAUTE

05 VENTILATION CHAUFFAGE – GROUPE SCOLAIRE

06 VENTILATION AERAUQUE – GROUPE SCOLAIRE

07 VENTILATION ELECTRICITE – GROUPE SCOLAIRE

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
----------------------

## Questions / Réponses

[ 11/12/2024 à 09:36:09 ] Une visite sur site est-elle prévue afin de visualiser plus facilement l'étendue des travaux et les possibilités techniques de passage de réseaux ?

---

[ 11/12/2024 09:48:50 ]

*QUESTION 1: Une visite sur site est-elle prévue afin de visualiser plus facilement l'étendue des travaux et les possibilités techniques de passage de réseaux ?*

*REPONSE QUESTION 1: Une visite sur site est obligatoire pour l'ensemble des lots. En conséquence, l'offre d'un candidat n'ayant pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.*

*Pour organiser une visite, veuillez prendre contact avec Monsieur Philippe DE CLOEDT aux coordonnées indiquées à l'article 9.1 du Règlement de la consultation.*

*Cordialement,*

*DIRECTION DES MARCHES PUBLICS*